



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 81925

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la mise en oeuvre des mesures consacrées à La Réunion, décidées à l'occasion du CIOM du 04 novembre 2009. Afin de doter La Réunion de grands projets structurants, il a été décidé « d'accompagner la modernisation du port de La Réunion, dès lors qu'elle répond aux besoins locaux et aux attentes du marché international ». Plus de six mois après la publication de ces conclusions, il souhaite donc qu'il lui indique quelles mesures concrètes ont été prises pour mettre en oeuvre cette décision.

Texte de la réponse

Les investissements portuaires en cours à Port-Réunion traduisent, par des mesures concrètes, l'objectif de modernisation affirmé par le comité interministériel de l'outre-mer (CIOM) du 4 novembre 2009. Les investissements réalisés s'inscrivent dans un dispositif global d'adaptation des installations portuaires de Port-Réunion à l'évolution à la hausse de la taille des navires, aux besoins de ses opérateurs et à l'évolution du marché local qui suppose, notamment, une meilleure maîtrise des coûts portuaires. Afin d'anticiper sur la saturation de Port-Réunion, de permettre au port de rester une destination majeure de l'océan indien et de pouvoir adapter ses infrastructures à l'accueil de navires de plus grande taille, une extension du port Est (phase 11) est programmée, qui s'appuie sur les opérations suivantes : l'approfondissement de la darse actuelle de 90 mètres minimum pour l'accueil au terminal à conteneurs d'au moins deux navires de 265 mètres de longueur et de 13 mètres à 13 mètres 50 de tirant d'eau, s'accompagnant du rempiètement et du renforcement des quais ; l'aménagement des terre-pleins en arrière des postes à quai 12 et 13 et du fond de darse nouvellement créés ; le prolongement des rails des portiques à conteneur existants, y compris au-delà du fond de darse, afin de permettre le dégagement des portiques lors de la phase d'accostage des navires ; la réalisation d'une nouvelle zone de stockage par la création d'un exondement au nord des quais 20 et 21. Les études de maîtrise d'oeuvre y afférentes sont en cours, pour une réalisation des travaux prévue entre 2012 et 2014. D'ores et déjà, un nouveau terre-plein a été aménagé au port est. Les 5 hectares de terre-pleins supplémentaires réalisés, mis en service depuis fin 2008, ont permis l'extension des zones de stockage des conteneurs. La concession portuaire a lancé un programme de reconditionnement des trois portiques à conteneurs les plus anciens du port est, afin d'en améliorer les performances et d'en augmenter la capacité. Les travaux ont démarré en décembre 2009 sur un premier portique, remis en service en mai 2010. Les deux autres portiques doivent être livrés, après reconditionnement, en octobre et décembre 2010. Par ailleurs, le nouveau quai du port est, long de 635 mètres, doté de deux postes à quai 20 et 21, dédiés aux trafics d'hydrocarbures, de charbon et de céréales, permet de traiter simultanément depuis mai dernier deux navires de 80 000 tonnes. Le projet de terminal céréalier, d'un coût de 38 MEUR, est en bonne voie. Les premiers travaux ont débuté fin 2009 à l'arrière des nouveaux quais du port est. Cette installation se composera d'un magasin de 27 000 tonnes et de 16 silos verticaux, d'une hauteur de 42 mètres et d'une capacité totale de 33 000 tonnes. Le terminal pourra stocker l'équivalent de 45 jours de consommation locale et les cadences de déchargement diviseront par trois à quatre la durée des escales des navires, s'accompagnant d'une incidence positive attendue

sur le coût du passage portuaire. Ce terminal devrait être opérationnel début 2011. Son financement fait l'objet d'un partenariat public-privé. En outre, dès 2009, des études ont été lancées pour préparer la réalisation du schéma directeur à long terme (2015-2040) du port. Ce schéma directeur définira les principales orientations à poursuivre en matière d'organisation, d'investissements, de politique commerciale et d'aménagement du port. Le nouveau schéma directeur, outil de pilotage stratégique, est destiné à guider le développement portuaire des 25 prochaines années. En cohérence avec la préparation de ce schéma, les investissements structurants mis en oeuvre à Port-Réunion correspondent à une stratégie et à une vision à long terme. Les flux maritimes qui concernent l'océan indien ne sont plus seulement situés sur l'axe nord-sud. Ils prennent une importance croissante sur l'axe est-ouest, en raison du développement des économies asiatiques, qui deviennent des fournisseurs majeurs de l'Afrique. La vocation de Port Réunion est celle d'un grand hub portuaire, en capacité d'attirer de nouveaux trafics et de les éclater vers d'autres destinations.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81925

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6882

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 13025